



En  
formation continue

# Certibiocide autres produits

## Les objectifs pédagogiques

- Connaître et respecter les consignes et la réglementation
- Connaître les produits désinfectants
- Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)
- L'élimination et le stockage des déchets.

## Public concerné et modes de financement

Personne encadrant de chantier d'application ou personnes effectuant la vente de produits biocides professionnels. **TP8 Les produits de protection du bois, TP15 Les avicides, TP21 Les produits antisalissures.**

Modes de financement : Compte Personnel de Formation (CPF) ; France Travail ; VIVEA...

## Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français.

Inscription 15 jours minimum avant la formation sur la plateforme Certibiocide  
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

## Programme de formation

- ◆ Accueil et lancement de la formation
- ◆ Introduction
- ◆ Réglementation
- ◆ Les micro-organismes et la désinfection
- ◆ Prévention des risques sur la santé
- ◆ Prévention des risques environnementaux
- ◆ Test de fin de formation.

## Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques.  
La formation se déroule en apport théorique au CFPPA.

## Méthodes d'évaluation

Vérification de l'acquisition des compétences par un test sous forme de QCM.

## Validation de la formation

Attestation d'obtention du Certibiocide et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants. (Certification au RS n°6441-01/01/2024 / Ministère de la Transition Ecologique)

**Contact** : Cédric AUGIER 04 90 60 80 90  
**Poste 437** Cédric.augier@educagri.fr

### Dates

Voir calendrier

### Horaires

8h30-12h00 & 13h-16h30  
Soit 7 heures de formation.

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et

### Tarif

Nous contacter

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90

cfppa.carpentras@educagri.fr

<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>

<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de  
résultat sur notre site internet.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)

